

Consultations prébudgétaires 2014

Mémoire soumis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le 6 août 2014

Sommaire

Avec 12 000 chercheurs canadiens du domaine de la santé et plus de 35 000 étudiants en recherche, nos facultés de médecine constituent une plaque tournante en matière de recherche et d'innovation en santé au Canada. Nos chercheurs assurent la formation de la prochaine génération de professionnels de la santé au Canada et veillent ainsi à ce que le Canada maintienne une solide expertise en recherche en santé dans le but de non seulement améliorer la santé tous les Canadiens, mais aussi de contribuer à l'innovation et aux nouvelles initiatives technologiques qui contribueront à la croissance globale de l'économie canadienne.

Les recommandations de l'AFMC pour le budget de 2014 sont axées sur le soutien continu à long terme pour la recherche en santé portant sur les thèmes suivants :

- Équilibrer le budget fédéral pour assurer la viabilité financière et la croissance économique
 - Que le gouvernement fédéral s'engage en faveur d'un soutien accru et durable à la recherche en santé dans nos facultés en améliorant le financement des coûts indirects afin de faire en sorte que les fonds des trois Conseils et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) puissent être utilisés à leur plein potentiel et ainsi maximiser l'efficacité dans le développement de la recherche et de l'innovation qui en résulte.
- Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation
 - Que le gouvernement fédéral s'engage en faveur d'un soutien continu à long terme des infrastructures de recherche en santé par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'accroître la capacité du Canada à soutenir la concurrence internationale en matière de recherche, de développement, d'innovation et de commercialisation en santé.
 - Que le gouvernement fédéral envisage d'harmoniser les processus et les priorités de financement de la FCI et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ou de fournir une enveloppe de financement pour les infrastructures de recherche à l'intérieur du budget des IRSC afin de favoriser et d'accroître l'efficacité et l'efficience de la recherche, du développement, de l'innovation et de la commercialisation en santé.
- Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens
 - Que le gouvernement fédéral augmente le budget global des organismes fédéraux de subventions de recherche, particulièrement les IRSC, avec un taux de croissance qui dépasse celui de l'économie. Cette augmentation permettra de recruter et de retenir nos meilleurs talents et d'assurer la productivité du milieu universitaire au Canada et de préserver la compétitivité de nos scientifiques canadiens, de leur science et de l'industrie biomédicale canadienne.

Ces recommandations permettront de favoriser une utilisation efficace et efficiente des fonds tout en maximisant la recherche, l'innovation et la commercialisation qui ont une incidence directe sur la santé des Canadiens.



Introduction

L'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) est le partenariat universitaire qui réunit les 17 facultés de médecine canadiennes et agit comme porte-parole de la médecine universitaire au pays. Grâce à notre leadership collectif et à nos compétences, nous nous engageons à collaborer avec tous les parlementaires pour améliorer la santé des Canadiens en nous efforçons d'atteindre l'excellence sur le plan de l'éducation, de la recherche et des soins en ce qui a trait à la santé de tous les Canadiens.

L'AFMC salut les investissements importants pour la recherche et l'innovation que l'on retrouve dans le budget de 2014 et se réjouit de la création du nouveau fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada ». L'aide accrue destinée au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC) et aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) a été également appréciée. Le financement des coûts indirects aidera également, or, ces coûts peuvent continuer de s'avérer un facteur limitant pour la recherche en santé au sein des facultés de médecine.

Équilibrer le budget fédéral pour assurer la viabilité financière et la croissance économique

En août 2014, l'AFMC a publié un rapport inédit sur l'impact économique des facultés de médecine du Canada et de leurs partenaires des sciences de la santé. Ce rapport confirme que l'investissement dans la médecine universitaire est vecteur d'activités économiques, d'emplois et de recettes fiscales qui profitent à tous les Canadiens.

L'étude souligne que les facultés de médecine et les hôpitaux d'enseignement qui y sont affiliés représentent 66,1 milliards de dollars en retombées économiques totales, soit 3,5 % du PIB du Canada. Les facultés de médecine et les hôpitaux d'enseignement ont créé plus de 295 000 emplois au Canada, un chiffre qui comprend les Canadiens directement employés par ces deux types d'entités et ceux dont les emplois dépendent de la médecine universitaire. Un emploi sur 60 au Canada est tributaire des facultés de médecine et de leurs partenaires des sciences de la santé, ce qui représente 1,7 % de tous les emplois dans tout le pays. Enfin, les facultés de médecine et les hôpitaux qui leur sont affiliés génèrent plus de 13,9 milliards de dollars en recettes fiscales publiques, un chiffre qui s'ajoute à leur contribution de 66,1 milliards de dollars au PIB du Canada.

L'AFMC recommande ce qui suit :

• Que le gouvernement fédéral s'engage en faveur d'un soutien accru et durable à la recherche en santé dans nos facultés en améliorant le financement des coûts indirects afin de faire en sorte que les fonds des trois Conseils et de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) puissent être utilisés à leur plein potentiel et ainsi maximiser l'efficacité dans le développement de la recherche et de l'innovation qui en résulte.



Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

Le soutien du gouvernement fédéral accordé à la recherche et à l'innovation en santé au Canada contribuera à la croissance de l'économie canadienne et à la réalisation de nouvelles découvertes qui augmenteront les retombées mondiales des entreprises canadiennes. À terme, tous les Canadiens bénéficieront des découvertes de la recherche et de l'innovation en santé et de leur commercialisation ce qui réduira le fardeau des maladies et permettra d'améliorer la santé des Canadiens.

LA FCI est une source capitale de financement pour se doter des infrastructures ultramodernes requises pour les percées réalisées dans le domaine de la recherche en santé. Les subventions de fonctionnement des IRSC sont essentielles et, en combinaison avec un soutien adéquat pour les coûts indirects, constituent les éléments requis pour soutenir la concurrence sur la scène internationale dans la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation en santé. L'harmonisation de ces sources de financement créera un environnement optimal pour devenir plus concurrentiel.

L'AFMC recommande ce qui suit :

- Que le gouvernement fédéral s'engage en faveur d'un soutien continu à long terme des infrastructures de recherche en santé par l'entremise de la FCI afin d'accroître la capacité du Canada à soutenir la concurrence internationale en matière de recherche, de développement, d'innovation et de commercialisation en santé.
- Que le gouvernement fédéral envisage d'harmoniser les processus et les priorités de financement de la FCI et des IRSC ou de fournir une enveloppe de financement pour les infrastructures de recherche à l'intérieur du budget des IRSC afin de favoriser et d'accroître l'efficacité et l'efficience de la recherche, du développement, de l'innovation et de la commercialisation en santé.



Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

L'AFMC appuie entièrement les efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue d'édifier une économie du savoir. La recherche en santé est en effet un des secteurs clés de l'économie canadienne. Les investissements dans la recherche universitaire sur la santé constituent le fondement propice à l'innovation, aux nouvelles connaissances qui deviennent de la propriété intellectuelle et, plus important encore, aux thérapies rentables. Appuyer les scientifiques cliniciens et non cliniciens du niveau du doctorat est crucial pour assurer le succès de la stratégie de recherche en santé du gouvernement.

Le gouvernement fédéral, par de nombreuses initiatives couronnées de succès, a effectué d'importants investissements dans la formation de nouveaux chercheurs ainsi que dans le recrutement et la rétention de chercheurs brillants et fructueux au Canada. En raison du nombre croissant de scientifiques, tous les récents concours pour le financement de la recherche biomédicale ont enregistré des réductions importantes dans les taux de financement. Par exemple, le plus récent concours des IRSC a financé seulement 15 % des présentations. La force internationale de la science canadienne et des innovations canadiennes du système de santé que nos scientifiques développent dépend d'un financement continu pour assurer la pérennité de leurs efforts. Nous sommes conscients que les programmes de financement doivent demeurer concurrentiels et soutenir les meilleurs candidats, toutefois l'environnement actuel met en péril notre capacité à recruter et à retenir les scientifiques les meilleurs et les plus brillants. Cela a également une incidence sur les stagiaires en recherche, et a donc un effet direct sur notre capacité à favoriser la recherche et l'innovation dans l'avenir.

L'AFMC recommande ce qui suit :

• Que le gouvernement fédéral augmente le budget global des organismes fédéraux de subventions de recherche, particulièrement les IRSC, avec un taux de croissance qui dépasse celui de l'économie. Cette augmentation permettra de recruter et de retenir nos meilleurs talents et d'assurer la productivité du milieu universitaire au Canada et de préserver la compétitivité de nos scientifiques canadiens, de leur science et de l'industrie biomédicale canadienne.

Conclusion

Au nom de l'AFMC et de ses 12 000 chercheurs affiliés du domaine de la santé, nous vous soumettons respectueusement ces recommandations en espérant qu'elles contribueront à façonner le processus de planification du budget fédéral. Ces recommandations permettront au Canada de se positionner à l'avant-garde de la recherche et de l'innovation en santé, et d'augmenter la concurrence internationale du pays dans ce domaine. Par ailleurs, elles soulignent notre rôle en tant que nation responsable socialement et fiscalement dans la promotion de la santé de tous les Canadiens.

Pour toute question ou demande, veuillez communiquer avec :

Geneviève Moineau, MD, FRCPC Présidente-directrice générale, AFMC 613-730-0687 poste 222

